



## Compte-rendu

### Commission régionale de la forêt et du bois Bourgogne-Franche-Comté lundi 25 mars 2019 à Dijon

**Pièce jointe : diaporama de séance**

*Ce compte-rendu retrace les principaux débats de séance. Il vient en complément des informations qui figurent dans le diaporama joint.*

#### **Ont participé à la réunion :**

##### **Co-présidents**

M le préfet de région (excusé), représenté par Eric PIERRAT, Secrétaire général aux affaires régionales.

Mme la présidente du conseil régional (excusée), représentée par Sylvain MATHIEU, vice-président en charge de la forêt, de la filière bois et de la montagne.

##### **Membres titulaires présents avec voix délibérative :**

Jean-Philippe BAZOT (FIBOIS BFC), Martial BLONDELLE (CIPREF), Christian BULLE (Forestiers privés de Franche-Comté), Antoine DERIEUX (ONCFS), Charles de GANAY (CRPF BFC), Vincent FAVRICHON (DRAAF), Cyril GILET (SNUPFEN-Solidaires), Denis d'HERBOMEZ (industries du bois), Gérald HUSSON (PNR du Haut Jura), Frédéric KOWALSKI (ONF Franche-Comté), Jean-Claude LACROIX (Autun Morvan Ecologie), Christian LAGALICE (Fédérations départementales des chasseurs), François LAVRUT (Chambre régionale d'agriculture), Alexandre LIBEAU (DREAL), Anne-Catherine LOISIER (COFOR), Damien MARAGE (DREAL), Vincent NAUDET (Producteurs de plants forestiers), Laure SUBIRANA (FNE BFC), Roland SUSSE (experts forestiers), Sylvain VERNIER (FGTA-FO),

##### **Membres suppléants présents avec voix délibérative :**

Jean-Philippe CAUMONT (parcs naturels régionaux), Jean François GRESSIER (lycée du bois de Mouchard), Lionel SAY (coopératives forestières), Jacques LOUIS (CRPF).

## **Pouvoirs**

Bruno CHARPENTIER (DREAL) à Damien MARAGE (DREAL), David CHAVOT (industries du bois) à Denis d'HERBOMEZ (industries du bois), Marcel JURIEEN de la GRAVIERE (GIP parc national) à Jean-Philippe CAUMONT (parcs naturels régionaux).

## **SOIT 28 VOIX DELIBERATIVES / 48 : QUORUM ATTEINT**

### **Membre suppléant présent sans voix délibérative :**

Isabelle BEUNICHE (FNE Bourgogne), Christian DUBOIS (FIBOIS BFC).

### **Membres invités :**

Aurore ABIBON (CD25), Sophie BARABAS (SAFER), Sylvain AUGOYARD (ETF), Soraya BENNAR (PEFC), Romain BERTRAND (Lycée forestier de Velet), Jean-François BOQUET (ONF), Robert COLLET (ENSAM Cluny), Pierre de FROMONT (PEFC), Franck FORESTIER (CD21), François JANEX (CRPF), Sabine LEFEVRE (Chambre régionale d'agriculture), Denise MAGNIN (CD70), Isabelle MEURILLON (GIP parc national), Nathalie MIONETTO (FCBA), Frédéric NAUDET (représentant les reboiseurs), Olivier PAIN (Société Forestière de la CDC), Sarah PERSIL (pays lédonien), Cédric TURE (CIPREF), Anne VIGNOT (Ville de Besançon), Carole ZAKIN (PNR Haut Jura), Michel CARMINATI (EPLEFPA Besançon), Florian PITELET (communauté de communes Puisaye Forterre), Clémence SCHILLING (PNR Morvan), Thomas ROBINET (Artisans Bois Morvan), Katia DAUDIGEOS (Pays Seine et Tilles), Estelle GLATARD (FRC BFC), Marianne JACQUEMIN, Camille JARDE et Charles PIQUARD (PETR Doubs central).

### **Représentants de l'administration :**

DRAAF : Bruno DEROUAND, Olivier CHAPPAZ, Josette CHAUVIN, Catherine MERCIER, Mathieu MIRABEL, Jean-Denis NOIROT, Lionel RAYNARD, David ROCOPLAN.

DDT : Chantal CHARONNAT (89), Marc EZERZER (71), Jérôme VILLE (21).

### **Représentants le Conseil régional :**

Danièle LAMALLE, Michel HALLIEZ, Tristan MERRIEN, Jean CROISEL, Thérèse BOLE.

### **Excusés:**

Michel AZIERE (ADEME), Michel CHAMOUTON (Chambre régionale des métiers et de l'artisanat), Eric CHARRIOT (industries du bois), Philippe ALBERT, Marie-Christine DALLOZ et Claire SCHOUWEY (CD39), Laurent SEGUIN (CD70), Eike WILMSMEIER (CFE-CGC), Frédéric CHEVALLIER (DDT25).

## **Introduction**

---

Sylvain MATHIEU (Vice-Président du Conseil régional) ouvre la séance à 14h en remerciant l'ensemble des participants et revient sur l'ordre du jour de la commission et, plus particulièrement sur l'examen du Contrat Forêt Bois, suite à la participation du public. La forêt est un sujet d'importance dont les enjeux économiques, sociaux et environnementaux ne concernent pas uniquement les forestiers mais intéressent l'ensemble de la société. Le document qui sera soumis au vote est équilibré grâce à des orientations garantissant une gestion multifonctionnelle des forêts. Il donne un cadre aux politiques publiques.

La filière forêt bois constitue une opportunité pour le développement économique de la région et un levier pour diminuer le déficit de la balance commerciale. La construction bois, notamment, contribuera à relever le défi de la transition écologique.

Les atouts sont nombreux en Bourgogne-Franche-Comté. Le dispositif régional de formation forêt bois est doté de trois établissements. De nombreux fleurons industriels de la filière forêt bois sont établis sur le territoire régional. Enfin, la filière chêne représente un exemple supplémentaire de

l'excellence régionale avec une production de qualité à destination du secteur d'activité de la merranderie.

Jean-Philippe BAZOT (Président de FIBOIS) se félicite de la très bonne collaboration qui a permis de construire le Contrat Forêt Bois, déclinaison sous la forme d'un document unique du contrat stratégique de filière et du programme national de la forêt et du bois. L'interprofession FIBOIS BFC a été l'une des toutes premières en France à se constituer suite à la réforme territoriale. Elle a ainsi été très rapidement en mesure d'être aux côtés de l'État et de la Région. Cette association forte aux côtés des décideurs publics est indispensable pour favoriser l'adhésion des acteurs de la filière à la politique forestière régionale.

Vincent FAVRICHON (DRAAF) annonce aux participants que le SGAR rejoindra la réunion en cours de séance. Il souligne la qualité de la collaboration entre État et Région, en lien avec l'interprofession, qui a permis l'écriture de la politique forestière régionale. La concertation avec les territoires et les associations de préservation de l'environnement a favorisé l'enrichissement du document. Il remercie plus spécialement les agents du Conseil régional et de la DRAAF qui ont été les chevilles ouvrières du Contrat Forêt Bois et qui n'ont pas ménagé leurs efforts depuis près de 3 ans pour aboutir à un document de grande qualité élaboré en concertation.

Il énonce l'ordre du jour de la réunion.

## **Approbation du compte-rendu de la précédente CRFB**

---

Le compte-rendu de la précédente CRFB est approuvé à l'unanimité.

### **Décision prise :**

Compte-rendu de la précédente CRFB approuvé à l'unanimité.

## **Approbation de l'arrêté régional sur les matériels forestiers de reproduction**

---

Cet arrêté, qui définit la liste des essences et les normes dimensionnelles des plants qui peuvent faire l'objet d'une aide de l'État est présenté succinctement en séance. Les modifications apportées depuis la précédente édition sont expliquées.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF-SRFOB) précise qu'une tentative de modification a précédemment été faite via une consultation écrite de la CRFB. Le très faible nombre de contributions écrites ont rendu impossible la modification de l'arrêté.

Il rappelle que celui-ci ne s'applique qu'aux boisements et reboisements faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État ou bénéficiant d'une mesure de défiscalisation.

Isabelle BEUNICHE (FNE) et Cyril GILET (SNUPFEN) s'interrogent sur la pertinence de la liste qui inclut des essences comme le robinier, et le chêne rouge (jugées invasives et vectrices de risques sur la biodiversité et la santé des forêts.), le tulipier de Virginie et l'*Abies grandis*.

Josette CHAUVIN (DRAAF-SRFOB) rappelle que le robinier faux acacia et le chêne rouge ne figurent pas sur la liste européenne des essences invasives.

Sylvain MATHIEU (VP CR BFC) suggère d'agir pour modifier cette liste européenne.

Isabelle BEUNICHE (FNE) répond que le choix pourrait être fait de ne pas subventionner ces essences.

Vincent FAVRICHON (DRAAF) explique que ce sujet mériteraient d'être examiné dans un groupe de travail sur le changement climatique. Il appelle de ses vœux une réflexion régionale qui permettrait de définir les préconisations à apporter aux propriétaires forestiers en matière de renouvellement des peuplements.

**Décision prise :**

Arrêté approuvé avec 24 votes pour, 3 votes contre 1 abstention.

## **Retour sur les aides 2018 et information sur les aides 2019 (dispositifs FEADER, Etat, Région)**

---

### Dispositifs FEADER

Un bilan synthétique est présenté en séance.

Pour 2018, Catherine MERCIER (DRAAF-SRFOB) souligne une progression du nombre de projets de desserte financés suite à une augmentation des crédits du fonds stratégique forêt bois et du FEADER. C'est une excellente chose et cet effort d'investissement sera poursuivi en 2019.

La mesure amélioration des peuplements du PDR de Bourgogne (8.6.2) ne sera pas reconduite en 2019, l'enveloppe FEADER consacrée à cette mesure étant totalement consommée. Cela n'est pas problématique compte-tenu de la montée en puissance de la mesure nationale d'aide aux peuplements forestiers.

### Dispositifs nationaux :

Le dispositif d'aide à l'amélioration des peuplement du Fonds Stratégique de la forêt et du bois est en cours d'amélioration pour le rendre plus efficient (abaissement du seuil, amélioration du taux, simplification des diagnostics, etc.).

### Dispositifs du Conseil régional :

Jean CROISEL (CR BFC) présente les dispositifs du Conseil régional.

Sylvain MATHIEU (VP CR BFC) fait part de la décision de la présidente de région de ne plus accorder d'aide au reboisement de douglas. La Région ne souhaite pas encourager l'enrésinement. Et la rentabilité forte de la sylviculture du Douglas ne justifie pas d'apporter une aide. La Région souhaite concentrer son action sur les reboisements de chêne.

De surcroît, le dispositif d'aide pour la régénération naturelle fonctionne bien avec 25 projets financés pour un peu plus de 150 ha.

Lionel SAY (Coopératives forestières) explique que la question porte sur la valeur du peuplement initial. Quand le peuplement est pauvre ou a perdu sa valeur l'investissement doit être aidé, y compris dans le cas d'un reboisement de douglas. C'est le cas notamment des peuplements scolytés qui ont perdu toute valeur et dont le renouvellement devrait être aidé.

Sylvain MATHIEU (VP CR BFC) : précise que la décision du Conseil régional datant de septembre dernier, elle ne prend en compte la crise des scolytes, survenue après.

Anne VIGNOT (Agglomération de Besançon) demande si la mise en place d'une cellule de crise ne serait pas opportune afin de déclencher des actions concertées lors des crises sanitaires. Les espaces boisés de la ville de Besançon sont très affectés par la chalarose.

Sylvain MATHIEU (VP CR BFC) répond que les professionnels de la forêt et du bois se prennent actuellement en main pour répondre à ces crises, notamment celle des scolytes qui a de grandes chances de s'aggraver dès le printemps prochain.

Jean-Philippe BAZOT (FIBOIS BFC) signale la programmation d'une réunion nationale sur cette crise qui dépasse largement le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté. Le préfet de région sur la base d'une sollicitation de FIBOIS a demandé au MAA d'étudier la mise en place d'une aide au transport longue distance pour permettre l'évacuation des bois vers la Nouvelle Aquitaine, cette région faisant face à une pénurie de matière première pour approvisionner ses industries de transformation. Une aide au renouvellement des peuplements est également indispensable si l'on veut atteindre les objectifs de la politique forestière régionale en matière de production de bois d'œuvre.

La réponse du ministère de l'agriculture est attendue prochainement.

Anne VIGNOT (Agglomération Besançon) demande quels sont les partenaires à même d'aider à la reconstitution des peuplements détruits.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF-SRFOB) répond que cette question délicate dans un contexte de changement climatique doit être étudiée collectivement en région. C'est l'objet du groupe de travail évoqué par Vincent FAVRICHON dans son introduction.

Laure SUBIRANA (FNE) relate les conclusions d'une conférence scientifique de l'académie d'agriculture qui confirmerait la faible résilience des plantations face au changement climatique. Elle juge la régénération naturelle beaucoup plus efficace.

Frédéric KOWALSKI (DT ONF) indique qu'il est difficile d'être catégorique sur la question. Pour répondre aux enjeux du changement climatique, il est opportun d'envisager plusieurs stratégies et de les évaluer. Les instituts de recherche et l'ONF travaillent actuellement sur ces questions. Le forestier aura à assister la nature. C'est le niveau d'assistance qui sera à définir, ensemble.

Vincent FAVRICHON (DRAAF) rappelle que l'un des cinq pôles interrégionaux du département santé des forêts (DSF) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation est rattaché à la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi, l'État agit grâce à un réseau de correspondants observateurs en collaboration avec l'ONF, le CNPF, la chambre d'agriculture et les DDT.

François JANEX (CRPF) profite de ces échanges sur la santé des forêts pour mentionner le programme Chalfrax qui réunit plusieurs structures autour de la problématique de la chalarose du frêne. Cette maladie, apparue en 2003 dans le département de la Haute-Saône, fait l'objet de travaux de recherche appliquée. Un séminaire devrait être prochainement accueilli en Bourgogne-Franche-Comté.

Lionel SAY (Coopératives forestières) affirme qu'il ne faut négliger aucune piste pour faire face aux conséquences du changement climatique. Nombreux sont les travaux scientifiques qui ont permis de proposer des pistes d'actions pour adapter les peuplements. La plantation a toute sa place et il ne peut souscrire à la vision exprimée précédemment par Laure SUBIRANA.

Vincent NAUDET (Producteurs de plants forestiers) approuve les propos de Lionel SAY et regrette que l'on ne se préoccupe pas plus du changement climatique. Les nouvelles variétés forestières améliorées sont là pour répondre à ces questions. Elles ne doivent pas être cantonnées aux expérimentations.

Isabelle BEUNICHE (FNE) pointe une opposition entre deux approches. La première privilégie les synergies naturelles, la résilience tandis que le projet de la deuxième approche serait de remplacer les essences en place, qui sont très nombreuses, par des variétés forestières améliorées. Ces dernières sont peu nombreuses (une dizaine d'essences sélectionnées). Si l'on substitue celles-ci aux ressources génétiques naturellement présentes, on limite considérablement la diversité en forêt.

## **Point d'étape sur les travaux du comité régional sylvo-cynégétique**

---

Un brève présentation des travaux en cours est faite par la DRAAF :

Divers documents sont en cours d'élaboration : cartographie des zones sensibles, boîte à outils, modèle uniformisé de déclaration de dégâts en forêt. Après validation par le comité régional sylvo-cynégétique, ils seront présentés à une prochaine commission régionale de la forêt et du bois (CRFB).

Parallèlement, le travail de terrain se poursuit sur les zones dites sensibles. Jean-Denis NOIROT (DRAAF-SRFOB) indique que la prochaine échéance est une rencontre dans le Haut-Jura, au cours du deuxième trimestre 2019.

Anne-Catherine LOISIER (COFOR 21) salue le travail effectué sur le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique. Il sera nécessaire de construire des passerelles entre le comité régional sylvo-cynégétique et le futur office régional de la biodiversité qui prendra bientôt le relai de l'ONCFS. Il y a un grand besoin de chiffres et de données objectives pour engager le dialogue entre les mondes de la chasse et les forestiers.

Sylvain VERNIER (FGTA FO) demande s'il y a des échanges entre forestiers et agriculteurs, les deux étant concernés par les dégâts de gibier.

Jean-Denis NOIROT (DRAAF-SRFOB) précise que le comité régional sylvo-cynégétique n'examine pas le cas des dégâts de gibier infligés aux cultures puisqu'il existe déjà une instance chargée de les traiter. Le but du comité sylvo-cynégétique est de renforcer l'écoute accordée aux forestiers. Néanmoins, les problématiques de dégâts de gibier s'envisagent de façon globale, à l'échelle départementale.

Laure SUBIRANA (FNE) demande pourquoi les associations de préservation de l'environnement n'ont pas été sollicitées pour participer à ce comité.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF-SRFOB) répond que la composition du comité est fixée par décret. Celui-ci constitue une commission de travail restreinte amenée à rendre compte à la CRFB.

Isabelle BEUNICHE (FNE) demande si une analyse du rôle des grands prédateurs dans la régulation des populations de gibier a été produite.

Cyril GILET (FGTA FO) demande si la démarche « sylvafaune » initiée dans certains départements est bien valorisée dans les travaux du comité régional sylvo-cynégétique.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF-SRFOB) répond par l'affirmative. Cette démarche a déjà été plusieurs fois présentée en réunion.

Christian LAGALICE (Fédérations des chasseurs) précise le travail effectué en comité sylvo-cynégétique et confirme l'intérêt d'un travail entre chasseurs et forestiers.

Anne VIGNOT (Agglomération de Besançon) indique que la faune s'invite, désormais, volontiers dans les villes. Les exemples du chamois et du sanglier attestent cette situation.

## **Contrat Forêt-Bois (CFB)**

---

- **Éléments de contexte sur le Contrat Forêt Bois et son processus d'élaboration**

Olivier CHAPPAZ (DRAAF-SRFOB) revient sur l'historique d'élaboration du Contrat Forêt Bois et sur le processus d'approbation. La validation des documents par la CRFB est un préalable à leur envoi au ministre de l'agriculture et de l'alimentation qui prononcera son approbation par arrêté. Préalablement à la tenue de cette CRFB, une évaluation environnementale et une phase de participation de public par voie électronique ont été organisées.

Les propositions et observations formulées par le public ont amené à proposer des modifications au Contrat Forêt Bois. Ces modifications sont présentées devant la présente commission ainsi que la méthode d'analyse des contributions collectées.

Comme on pouvait s'y attendre, l'amont de la filière concentre la plupart des remarques effectuées par le public.

Laure SUBIRANA (FNE) remercie les rédacteurs de la synthèse de la participation du public, qu'elle a beaucoup appréciée. Toutefois, le contrat forêt bois n'offre à son avis pas assez de garanties en matière de préservation de l'environnement car il n'est pas assez précis.

Sylvain MATHIEU (VP CRBFC) répond que les précisions attendues seront apportées dans les documents infra que sont le schéma régional de gestion sylvicole, les directives régionales d'aménagement et les schémas régionaux d'aménagement.

Isabelle BEUNICHE (FNE) objecte que le programme national de la forêt et du bois demande aux documents régionaux de cadrer certaines orientations sylvicoles.

Sylvain MATHIEU (VP CR BFC) répond que le contrat forêt bois constitue bien un cadre, mais à l'échelle régionale. Il s'agit d'un document cadre stratégique.

Isabelle BEUNICHE souligne le manque d'évaluation des incidences des prélèvements supplémentaires. Et elle s'inquiète de la possibilité pour les associations de préservation de l'environnement d'être conviées aux discussions à venir, portant sur l'élaboration des documents infra.

Sylvain MATHIEU explique que le manque de données statistiques en est responsable.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF-SRFOB) précise que l'échelle des grands bassins de production retenue dans le contrat forêt bois pour définir les objectifs de mobilisation supplémentaires a été choisie faute de données fiables (kit IGN pas assez étoffé sur certains petits massifs) à des échelles inférieures.

Le contrat forêt bois ne se défausse pas sur les documents infra. Ceux-ci seront également soumis à évaluation environnementale et à une phase de participation du public par voie électronique, ce qui est de nature à rassurer les associations environnementales.

- **Synthèse de la phase de participation du public et présentation du Contrat Forêt Bois modifié suite à cette procédure de concertation.**

Olivier CHAPPAZ (DRAAF-SRFOB) présente en séance la méthode d'analyse des presque 300 contributions reçues à l'occasion de la phase de participation du public par voie électronique.

Jean CROISEL (CR BFC) présente le détail des modifications apportées au document suite à consultation du public. Un travail pionnier a notamment été effectué dans la caractérisation des différents types d'habitats.

Il rappelle à cette occasion que les chiffres des prélèvements futurs pour le bassin résineux Bourgogne sont à comprendre comme une incitation à allonger le cycle de production, et non comme une incitation à couper plus.

Jacques LOUIS (CRPF) souligne que différentes concessions ont été faites par les sylviculteurs. Le document proposé à la validation de la CRFB est le fruit d'un compromis équilibré. Il faut avancer maintenant et faire confiance à ceux qui vont en appliquer les préconisations.

Jean-Philippe CAUMONT (PNR du Morvan) explicite la position du parc naturel régional du Morvan. Depuis le début du processus d'élaboration du document, les phases de concertation et de consultation ont permis de prendre en compte des propositions du parc. Mais certaines n'ont malheureusement pas eu droit de cité et auraient, pourtant, été adaptées au cas particulier du parc naturel régional dont la charte est en cours de renouvellement.

Christian BULLE (Forestiers privés) juge que le contrat forêt bois est satisfaisant. La multifonctionnalité des forêts est garantie par les documents de gestion durable. Il milite pour la généralisation de ce type de documents.

Il rappelle que la forêt privée relève de la propriété privée, et qu'on ne peut pas véritablement parler de bien commun même si les documents de gestion se doivent de répondre aux attentes sociétales.

Laure SUBIRANA (FNE) souligne la qualité des échanges et salue la reconnaissance de la part des pilotes de la démarche des associations de préservation de l'environnement comme partenaires des actions du contrat forêt bois.

Toutefois, le doute subsiste sur la réelle prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt et de l'urgence climatique par les forestiers dans l'avenir. Elle déclare attendre de voir comment le Contrat Forêt Bois sera mis en œuvre.

Anne Catherine LOISIER (COFOR 21) souligne la large concertation et salue le travail réalisé. Elle insiste sur la tension observée dans le territoire du Morvan. Les maires des communes morvandelles doivent quotidiennement s'expliquer devant leurs concitoyens, inquiets de l'impact de l'exploitation forestière sur la voirie.

L'augmentation annoncée de 250 000 m<sup>3</sup>/an ne paraît pas raisonnable et engendrerait une pression bien trop forte sur les infrastructures routières. Les chiffres sont à clarifier.

Sylvain MATHIEU (VP CR BFC) apporte des éclaircissements sur ces chiffres dont la lecture faite par Anne-Catherine LOISIER n'est pas la bonne. En effet, au terme du contrat forêt bois, le prélèvement supplémentaire de bois par rapport aux données actuelles, dans le massif de bois d'œuvre résineux de Bourgogne, devrait s'établir à 250 000 m<sup>3</sup>. Ce n'est donc pas + 250 000 m<sup>3</sup> par an mais plutôt une augmentation progressive qui conduira à horizon 10 ans à une augmentation de 250 000 m<sup>3</sup>/an. Un ajout sera fait au Contrat pour clarifier les objectifs de mobilisation.

Sylvain VERNIER (FGTA FO) rappelle qu'il est membre du conseil supérieur de la forêt et du bois et salue le travail accompli. Le document proposé est un bon compromis.

Isabelle BEUNICHE (FNE) regrette que le travail effectué n'ait pas pu définir plus finement le niveau des prélèvements par massif.

Gérard HUSSON (PNR Haut-Jura) émet un avis favorable au contrat forêt bois, les remarques formulées par le parc naturel régional du Haut-Jura ayant été prises en compte.

Concernant la future mise en œuvre de ce Contrat, il préconise de conserver de la souplesse ; les cadres, c'est une bonne chose mais les objectifs chiffrés ne seront peut être pas atteints compte tenu d'autres contraintes (crises sanitaires notamment). Attention à ne pas toujours courir après des objectifs chiffrés.

Frédéric KOWALSKI (DT ONF) explique que les prescriptions des futurs documents d'aménagement s'inscriront dans le cadre du Contrat Forêt Bois. Cela permettra d'expliquer aux élus municipaux ce qui fonde les choix sylvicoles.

Il salue le partenariat mis en œuvre dans la démarche d'élaboration du contrat forêt bois.

Vincent NAUDET (Producteurs de plants forestiers) explique qu'il votera en faveur du contrat forêt et rappelle que la prise en compte du changement climatique doit passer par un recours aux variétés forestières améliorées. D'après les études, le changement du climat va 10 fois plus vite que la capacité des arbres à s'adapter. Il faut aider la nature par la plantation.

Charles de GANAY (CRPF) se réjouit si le contrat forêt bois est le premier approuvé en France. Il espère que le SRGS sera également le premier à être approuvé. Il indique que les surfaces gérées durablement sont en augmentation. Il annonce que le projet d'abaissement du seuil d'obligation de plan simple de gestion (PSG) de 25 à 20 ha a reçu un avis favorable de la part du CNPF.

Lionel SAY (Coopératives forestières) rappelle tous les outils qui favorisent une gestion durable en forêt privée : PSG, RTG et CBPS. Il adresse ses remerciements au Conseil régional pour les aides aux PSG volontaires et RTG.

Denis D'HERBOMEZ (UEBB) salue le travail effectué dans le cadre de cette nouvelle politique forestière sur l'étude ressource chêne qui a permis de revoir les chiffres de l'inventaire forestier.

Jean-Philippe BAZOT (FIBOIS BFC) ajoute que cette étude « ressource » est désormais menée au niveau national.

Anne Catherine LOISIER (COFOR 21) revient sur l'objectif stratégique n° 4 et l'accompagnement par les stratégies locales de développement forestier. Elle demande ce qui est d'ores et déjà envisagé comme actions ?

Olivier CHAPPAZ (DRAAF-SRFOB) répond que l'État finance l'émergence de stratégies locales et cite l'exemple des associations syndicales autorisées (ASA) ou des Plans de développement de massifs (PDM). Il ajoute que la construction d'un réseau d'agents de développement des territoires est en cours pour créer une dynamique propice à l'émergence de projets locaux de développement de la filière forêt bois. Les approches territoriales sont au cœur du Contrat Forêt Bois.

Jean CROISEL complète en mentionnant l'animation des chartes forestières de territoire qui bénéficie du soutien du FEADER.

Christian LAGALICE (fédérations des chasseurs) revient sur l'objectif stratégique 1.11 et se félicite du travail en cours entre forestiers et chasseurs. Les résultats des travaux du comité régional sylvo cynégétique orienteront les actions à mener et permettront de voir si les chasseurs y trouvent leur compte.

Anne VIGNOT (Agglomération de Besançon) mentionne le travail participatif autour de la rédaction du document d'aménagement de la forêt de Besançon, Un comité de la forêt a été créé comme lieu d'échanges sur la gestion de cette forêt. Il convient de faire le lien entre le Contrat Forêt Bois et le local. Les démarches territoriales peuvent concerner le contexte périurbain qui n'est pas éloigné du rural. En tout cas, la ville de Besançon est intéressé pour participer au réseau des territoires.

**Décision prise :**

Contrat Forêt Bois approuvé avec 23 votes pour, et 5 abstentions.

## Suite du processus d'approbation et mise en œuvre du CFB

---

- **Processus d'approbation :**

La suite du processus d'approbation est présentée en séance. Le préfet enverra au ministre de l'agriculture le Contrat Forêt Bois pour approbation par arrêté.

- **Tableau d'indicateurs :**

Pouvoir évaluer précisément les résultats du Contrat Forêt Bois sur la filière forêt bois est fondamental. Trop de politiques publiques ont été élaborées par le passé sans définir précisément sur quels critères elles seraient évaluées.

Pour bâtir le programme d'indicateurs, une mission a été confiée à une classe d'élèves ingénieurs d'Agrosup Dijon. Le tableau d'évaluation qui en a résulté fait partie des annexes du Contrat Forêt Bois.

Préalablement à cette réunion du 25 mars, un bilan initial de la valeur des indicateurs a été produit. Il a fait ressortir quelques difficultés qui nécessitent de modifier légèrement le programme d'indicateurs. Les modifications à apporter ont été discutées et validées en séance.

Romain BERTRAND (Lycée forestier de Velet) explique qu'il faudrait se rapprocher des instances de l'éducation nationale pour connaître les effectifs des formations bois du lycée des métiers du bois de Mouchard. Ainsi, dans le tableau d'indicateurs, ne sont consignées, pour l'instant, que les données concernant les effectifs des formations proposées par l'enseignement agricole.

Sylvain VERNIER (FGTA FO) estime que l'indicateur portant sur les effectifs des formations forêt bois mériterait effectivement d'être précisé. Il s'étonne notamment de ne pas voir comptabilisés les effectifs des maisons familiales et rurales (MFR).

- **Bilan des actions 2018 menées**

L'élaboration du Contrat Forêt Bois aura duré plus de 2 ans et demi. Et les précédents programmes de développement de la filière forêt bois (plan pluriannuels régionaux de développement forestiers) sont terminés depuis plus d'un an. C'est la raison pour laquelle de nombreuses actions ont été lancées avant même l'approbation formelle du Contrat Forêt Bois.

Il a semblé utile de présenter en séance l'ensemble des actions conduites en 2018 et leur rattachement aux objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat Forêt Bois. Ce bilan sera enrichi chaque année pour constituer en 2028 l'inventaire des actions entreprises dans le cadre de cette politique publique.

Lionel SAY (Coopératives forestières) considère qu'un enjeu important est de rapprocher les publics en formation des besoins de main d'œuvre des professionnels. Il faudra prévoir des actions en ce sens.

Romain BERTRAND (Lycée forestier de Velet) relate une initiative en faveur de la promotion des métiers de la forêt et du bois qui rassemble le monde de la formation professionnelle et FIBOIS. Au lycée de Velet, des personnes réfugiées politiques sont formées pour intégrer des entreprises du secteur. Ce dispositif donne satisfaction à l'ensemble des acteurs impliqués.

Martial BLONDELLE (CIPREF) affirme que la mauvaise image de la filière nuit au recrutement. Cette perception ne correspond pas à la réalité du terrain. Les salaires proposés sont attractifs contrairement aux idées reçues.

## **Conclusion**

---

Sylvain MATHIEU (VP CR BFC) remercie les participants et explique que bien que l'avis de la présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ne soit pas requis, le Contrat Forêt Bois sera présenté en assemblée plénière devant les élus régionaux vendredi 29 mars 2019.

Il annonce par ailleurs la création de l'AOC Bois du Jura et s'en félicite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30